

Interpellation présentée par le député:

Mme Ariane Wisard-Blum

Date de dépôt: 17 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

**En 2003, 303 enfant accidentés sur les routes genevoises :
l'éducation routière à l'école est-elle devenue superflue ?**

Les enfants font partie des usagers de la route les plus vulnérables. Les accidents impliquant des enfants sont encore trop fréquents et souvent lourds de conséquences, constituant la première cause de mortalité pour cette population. Dès lors, l'importance de l'éducation routière dispensée par les écoles paraît évidente. Cette enseignement se base aussi sur le principe que la prévention ne sera efficace chez les adultes que s'ils ont développé le sens des dangers dans leur prime jeunesse. En sensibilisant les enfants à la sécurité routière, se sont de futurs adultes responsables que nous formons.

Le législateur genevois avait bien intégré l'importance de cette enseignement, puisqu'il y a consacré un article dans la **Loi sur l'instruction publique (LIP)**

Art. 20 Education routière

¹ L'éducation routière est obligatoire dans tous les degrés de l'enseignement primaire et secondaire.

La dernière statistique de la police genevoise sur les accidents de la circulation, nous apprend qu'en 2003 : 78 accidents ont impliqués des enfants de 5 à 13 ans et 225 accidents des adolescents de 14 à 17 ans.

Malgré ces chiffres inquiétants, en matière d'éducation routière, la loi n'est pas respectée !

En 2002-2003, 98 classes n'ont pas bénéficié de cours d'éducation routière.

En 2003-2004, se sont 154 classes qui n'ont pas pu en profiter.

Quand aux effectifs de la Brigade d'Education et de Prévention, ils continuent de baisser : de 14 gendarmes en 2002, elle est passé à 11 cette année !

Il est reconnu que les jeunes aiment ces cours de sensibilisation, qui leur permet également d'avoir un contact privilégié avec la police.

Par ailleurs, en signant le Charte européenne sur la sécurité routière le 7 avril 2004, le Conseil d'Etat s'est engagé « à mettre en œuvre de façon volontariste les mesures qui ressortent de leur responsabilité et de leurs activités pour accélérer les progrès en matière de sécurité routière »...l'éducation routière à l'école fait partie de ses prérogatives.

Questions :

Combien d'élèves n'ont pas reçu de cours d'éducation routière ces 5 dernières années ?

Dans quels degrés scolaires se trouvaient les élèves n'ayant pas pu profiter de cet enseignement ?

Pourquoi diminuer les effectifs de la Brigade d'Education et de Prévention, alors que l'aspect « éducation et prévention » est primordial pour mener une véritable politique de sécurité routière ?

Allez vous respecter la contrainte législative et rendre à tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire les cours d'éducation routière ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

*dernière statistique de la police genevoise pour les accidents de la circulation